

« METTRE LE VIEILLISSEMENT AU CŒUR DE L'AGENDA EUROPÉEN »

QUESTIONS À DIDIER SAPY
DIRECTEUR DE LA FNAQPA (FÉDÉRATION NATIONALE AVENIR ET QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES)



Le Réseau européen du vieillissement (EAN, ou European Ageing Network) est né du « rapprochement » entre l'EDE, association européenne des directeurs, et l'EAHSA, association européenne des gestionnaires. Il y avait en effet, auparavant, deux associations. L'une représentant les directeurs, et à laquelle étaient adhérentes la Fnadepa et l'AD-PA, et l'autre représentant les opérateurs, à laquelle la Fnaqpa était adhérente. Une nouvelle gouvernance s'est installée il y a quelques années, et on a considéré que cela n'avait plus beaucoup de sens de séparer les deux puisque les enjeux du vieillissement et de son accompagnement sont proches. Les deux associations étaient de taille similaire en termes d'adhérents, de budget, alors pourquoi ne pas mettre tout cela en commun ? Le processus de rapprochement a pris seulement deux ans, ce qui est assez rapide.

Ce réseau regroupe plus de 10 000 établissements et services dans 27 pays européens, au service d'un million de personnes âgées. Quels sont ses objectifs ?

L'objectif principal de l'association est un travail de mise en commun, d'échanges, de réseautage, de coopération à l'échelon européen, de participation à des projets européens avec des partenaires. Ce partage d'expériences donne une ouverture d'esprit. Je suis impliqué dans ce réseau européen depuis sept ans, cela m'a beaucoup nourri ainsi que la Fnaqpa au niveau national. Les nombreuses fois où j'ai entendu la technostructure me répondre que ce que je proposais n'était pas possible, le fait de savoir que c'était possible ailleurs en Europe me donnait de solides arguments pour contourner l'obstacle.

L'Europe est confrontée au vieillissement démographique. Quels dossiers l'association compte-t-elle porter au niveau des instances européennes ?

Le vieillissement est le sujet que l'on ne veut pas voir, que l'on ne veut pas prendre à bras le corps. À l'échelon européen, on a le même problème qu'en France ou dans chaque pays pour en faire un vrai sujet politique. C'est ce que l'on cherche à faire au niveau du réseau européen.

L'association a sorti un document fondateur intitulé « Long-term Care 2030 » (littéralement, « accompagnement au long court ») qui inclut toutes formes de services. Il s'agit d'un document assez conséquent sur la vision de l'évolution du secteur des personnes âgées, le changement de paradigme qui s'impose dans l'accompagnement, c'est-à-dire de sortir de l'hospitalocentrisme. L'objectif est d'interpeller les nouveaux eurodéputés et les instances européennes, mais également que chacune des organisations de ce réseau européen puisse porter ces propositions au niveau de son propre pays. L'idée n'est pas d'aller à la Commission européenne pour demander des chiffres, mais de déployer et de construire une vision commune auprès des instances européennes et des 27 pays. L'enjeu est la manière dont les institutions européennes vont porter la question du vieillissement. C'est de mettre le vieillissement au centre de l'agenda européen, d'en faire un vrai sujet de société, un sujet politique, voire un sujet financier.

Y a-t-il des problématiques communes aux 27 pays ?

Un certain nombre de sujets sont assez similaires dans les sociétés confrontées au vieillissement. Les pays scandinaves et les Pays-Bas sont en avance sur le changement de paradigme. Pour autant, le problème de l'attractivité des métiers, de celle des établissements et services, les problématiques de tensions sur les métiers du grand âge sont communs. Le travail, la main-d'œuvre, la formation... L'objectif est d'arriver à bâtir avec les instances européennes un socle commun d'outillage afin de mettre en œuvre ce changement de paradigme. Sur la question de la formation des directeurs, par exemple, qui est l'un des sujets que l'on va aborder dans l'association européenne, la France est aujourd'hui un peu plus en avance, car la formation des directeurs est déjà normée et fait l'objet d'une réglementation. Ce n'est pas le cas dans les pays de l'Est émergents. La réflexion sur les problématiques de formation de l'ensemble des personnels va rejoindre la question de la mobilité des salariés à l'intérieur de l'Europe. Il y a un travail très important à faire sur ces sujets avec les autorités européennes et ensuite à décliner avec les autorités nationales de chaque pays. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR N. G.